



DOMAINE : Élèves –Sécurité et bien-être

En vigueur le : 26 septembre 2001

TITRE : Tenue vestimentaire appropriée

Révisée le : 16 juin 2017

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

Il importe de reconnaître que la tenue vestimentaire peut avoir un effet sur le comportement des élèves et leur engagement envers l'apprentissage. À cet égard, le Conseil s'attend à ce que la tenue vestimentaire des élèves contribue à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain ainsi qu'à des normes de conduite personnelle élevées.

## POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) mandate la direction de l'école à établir, en consultation avec les membres de la communauté scolaire, un code de conduite qui s'appuie sur les principes énoncés dans cette politique tout en répondant aux particularités de l'école.